

## **primavera approuve le rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats 20.3931 et 21.3015**

**Le 22 juin 2022, le Conseil fédéral a adopté le rapport sur l'orientation future de la politique agricole. primavera a été activement impliquée dans le groupe d'accompagnement de l'Office fédéral de l'agriculture et a participé à l'élaboration du rapport dans le cadre de trois ateliers. Le rapport va dans la bonne direction et est approuvé, même s'il doit encore être ajusté avant de sa mise en œuvre.**

La vision du Conseil fédéral pour 2050 est la suivante : « sécurité alimentaire conforme au développement durable et ce, de la production à la consommation ». C'est une proposition moderne et néanmoins courageuse, tellement meilleure que la vision actuelle (« À tous les échelons de la filière, les prestations de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire sont axées sur les besoins du marché et sur la création de valeur ajoutée. Le secteur agroalimentaire approvisionne les marchés suisses et étrangers avec des denrées de qualité, produites dans le respect des ressources, et fournit les services attendus par la société »). Pourquoi en est-il ainsi ?

D'une part, le Conseil fédéral veut - enfin, comme on est tenté de dire ! - intégrer différents domaines de la politique dans l'élaboration de la politique agricole. C'est urgent : les politiques de l'environnement, de l'alimentation ou de la santé sont souvent fortement touchées par les décisions sur la politique agricole et doivent donc être prises en compte en amont de ces décisions, afin qu'une solution profite autant que possible à tous les domaines et n'alimente pas les conflits d'objectifs.

D'autre part, le Conseil fédéral reconnaît que le secteur de la transformation des denrées alimentaires est hétérogène et qu'il est donc confronté à différents défis. La distinction entre les branches orientées vers le marché intérieur et celles orientées vers l'exportation est particulièrement importante. Alors que les prix élevés des matières premières représentent un défi majeur pour les branches orientées vers l'exportation et réduisent leur compétitivité sur les marchés d'exportation, les entreprises de transformation du premier échelon sont dépendantes de droits de douane qui protègent non seulement les producteurs agricoles, mais aussi l'industrie. Dans ce contexte, le Conseil fédéral reconnaît explicitement qu'ils existent dans l'agriculture suisse des exigences légales élevées en matière de production qui doivent être compensées par des mesures de soutien de l'État telles que les paiements directs ou la protection douanière. La politique agricole tient ainsi « indirectement compte des dépenses plus élevées dues aux différentes réglementations de la production, à un contexte général de coûts plus élevés, mais aussi aux difficultés de production ».

Mais ce n'est pas tout : en cas d'adaptation de la protection douanière, il faut tenir compte du fait qu'il « peut y avoir un déséquilibre entre les avantages concurrentiels (protection douanière, subventions, etc.) et les inconvénients (exigences légales élevées en matière de production, environnement de coûts élevé, etc.) » auquel il « sera nécessaire d'agir pour atténuer les effets d'une adaptation de la protection douanière ». Cette prise de conscience

et sa formulation explicite doivent être considérées comme une évolution importante dans la bonne direction et sont vivement saluées.

Par ailleurs, le Conseil fédéral reconnaît la nécessité non seulement de préserver qualitativement et quantitativement la surface agricole utile en Suisse, mais aussi de consacrer davantage les terres arables disponibles à la culture de produits destinés à l'alimentation humaine directe, tels que les céréales panifiables, les pommes de terre, les betteraves sucrières, les oléagineux et les légumes. C'est précisément l'objectif de l'engagement de primavera : assurer l'autoapprovisionnement le plus élevé possible de notre pays avec de telles denrées alimentaires de base, de manière durable et saine.

Il faut en revanche rejeter l'opinion (ancestrale) mentionnée dans le rapport, selon laquelle les prix plus élevés des denrées alimentaires en Suisse par rapport à l'étranger ne seraient pas en rapport avec les coûts externes, mais seraient dus à la protection élevée des produits agricoles à la frontière. C'est exactement l'inverse : le contexte de coûts élevés, les exigences strictes en matière de production et les difficultés de production dues aux conditions topographiques et climatiques doivent être compensés par une protection douanière modérée afin de lutter à armes égales avec l'étranger. Bien entendu, cela influence indirectement l'offre et les prix des produits suisses.

Le moyen proposé depuis longtemps « d'améliorer (la) compétitivité en se concentrant plus résolument encore sur un positionnement qualitatif commun des denrées alimentaires d'origine suisse et en exploitant les potentiels de réduction des coûts » pour atténuer une éventuelle réduction de la protection douanière doit également être rejeté dans le domaine des denrées alimentaires de base. L'origine suisse ne peut guère être représentée (en termes de prix) dans le domaine de ces produits de base.

En vue de futurs accords bilatéraux attendus, il est en tout cas important que des dispositions relatives à la durabilité soient ancrées et que, pour les produits particulièrement problématiques du point de vue de la durabilité, les concessions douanières ne soient accordées qu'à condition des normes de durabilité, comme c'est le cas dans le CEPA avec l'Indonésie.

Dans l'ensemble, le Conseil fédéral a présenté un rapport réussi et équilibré qu'il s'agit maintenant de mettre en œuvre avec le soin et la cohérence nécessaires. primavera suivra cela d'un œil vigilant.

#### **Pour des renseignements supplémentaires :**

Urs Reinhard, Secrétaire générale de primavera  
Effingerstrasse 6A  
3011 Berne  
031 529 5031 / 076 574 5393

---

primavera est l'association de l'industrie alimentaire du premier échelon de transformation. Nos membres défendent une production alimentaire durable et régionale en partenariat entre l'agriculture et l'industrie alimentaire. Ils s'engagent en faveur d'un secteur alimentaire suisse fort et productif et s'efforcent de maintenir des conditions-cadres pour l'industrie alimentaire du premier échelon de transformation et pour les produits qui en sont issus.